**MOD** D/BIH/LTU/POR/CZE/S/43/1

Projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023:
objectifs, résultats et produits

| Objectifs | D.1 Coordination: Promouvoir la coopération et la conclusion d'accords à l'échelle internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC | D.2 Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment instaurer la confiance et la sécurité quant à l'utilisation des télécommunications/TIC | D.3 Environnement favorable: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire favorables au développement durable des télécommunications/TIC | D.4 Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications dans l'objectif de donner aux individus et aux sociétés des moyens d'agir pour le développement socio-économique et la protection de l'environnement |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Résultats | **D.1-1**: Examen plus approfondi et meilleure adhésion au projet de contribution de l'UIT-D au projet de plan stratégique de l'UIT, à la Déclaration de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et au Plan d'action de la CMDT.**D.1-2**: Evaluation de la mise en œuvre du Plan d'action et du plan d'action du SMSI.**D.1-3**: Renforcement de l'échange de connaissances, du dialogue et des partenariats entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires et d'autres parties prenantes participant aux travaux du Secteur concernant les questions de télécommunication/TIC.  | **D.2-1**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à fournir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC robustes, y compris pour le large bande et la radiodiffusion, la réduction de l'écart existant en matière de normalisation dans le domaine du numérique, la conformité, l'interopérabilité et la gestion du spectre.**D.2-2**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à lutter efficacement contre les cybermenaces ainsi qu'à élaborer des stratégies et développer des compétences au niveau national en matière de cybersécurité, y compris par le biais du renforcement des capacités.**D.2-3**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à utiliser les télécommunications/TIC pour l'atténuation des risques de catastrophe et les télécommunications d'urgence. | **D.3-1**: Renforcement de la capacité des Etats Membres qui en ont besoin à élaborer des cadres politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement des télécommunications/TIC. **D.3-2**: Renforcement de la capacité des Etats Membres qui en ont besoin à produire des statistiques sur les TIC très fiables et comparables à l'échelle internationale, à partir de normes et de méthodologies convenues.**D.3-3**: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT à exploiter l'intégralité du potentiel des télécommunications/TIC.**D.3-4**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement.  | **D.4-1**: Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition.**D.4-2**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à exploiter les applications TIC, y compris les applications mobiles.**D.4-3**: Renforcement de la capacité des Etats Membres de l'UIT qui en ont besoin à élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques favorisant l'inclusion numérique, en particulier des personnes ayant des besoins particuliers.**D.4-4**: Renforcement de la capacité des Etats Membres de l'UIT qui en ont besoin à développer des stratégies et des solutions numériques relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets au moyen des TIC. **D.4-5**: Renforcement de l’utilisation des technologies de base, en particulier des technologies de l'information et de la communication, pour promouvoir l’autonomisation des femmes et des filles. |
| Produits | **D.1-1**: Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et rapport final de la CMDT.**D.1-2**: Réunions préparatoires régionales (RPM) et rapports finals des RPM.**D.1-3**: Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) et rapports du GCDT à l'intention du Directeur du BDT et de la CMDT.**D.1-4**: Commissions d'études et lignes directrices, recommandations et rapports des Commissions d'études.**D.1-5**: Plates-formes pour la coordination régionale, y compris les Forums régionaux de développement (RDF). *nouveau***D.1-6**: Plates-formes pour les partenariats, produits et services. | **D.2-1**: Produits et services relatifs aux infrastructures de télécommunication/TIC, y compris pour le large bande et la radiodiffusion, la réduction de l'écart existant en matière de normalisation, la conformité, l'interopérabilité et la gestion du spectre.**D.2-2**: Produits et services visant à instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC.**D.2-3**: Produits et services relatifs à la réduction des risques de catastrophe et aux télécommunications d'urgence. | **D.3-1**: Produits et services relatifs à l'environnement et aux cadres politiques et réglementaires pour les télécommunications/TIC en vue d'améliorer la coordination et la cohérence au niveau international, selon qu'il convient.**D.3-2**: Analyses de statistiques et de données comparables au niveau international sur les télécommunications/TIC.**D.3-3**: Produits et services relatifs au développement des compétences humaines et au cadre institutionnel requis à cette fin.**D.3-4**: Produits et services relatifs à l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC et aux politiques en faveur de l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC. | **D.4-1**: Partenariats public-privé visant à encourager le développement des télécommunications/TIC et assistance ciblée aux PMA, PEID, PDSL et aux pays dont l'économie est en transition.**D.4-2**: Produits et services relatifs aux politiques relatives aux télécommunications/TIC en faveur du développement de l'économie numérique et des applications des TIC.**D.4-3**: Produits et services relatifs à l'inclusion numérique des personnes ayant des besoins particuliers.**D.4-4**: Produits et services relatifs aux outils de télécommunication/TIC pour l'adaptation aux effets des changements climatiques et l'atténuation de ces effets et également en ce qui concerne la consommation d'énergie et les solutions relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques.**D.4-5**: Kits pratiques, outils d'évaluation et lignes directrices concernant l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques dans le domaine de l'égalité hommes/femmes. |

Annexe A

Projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023:
objectifs, résultats, ODD et grandes orientations du SMSI

| Objectifs | D.1 Coordination: Promouvoir la coopération et la conclusion d'accords à l'échelle internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC | D.2 Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment instaurer la confiance et la sécurité quant à l'utilisation des télécommunications/TIC | D.3 Cadre favorable: Promouvoir la mise en place de politiques et d'un environnement réglementaire favorables au développement durable des télécommunications/TIC | D.4 Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications dans l'objectif de donner aux individus et aux sociétés des moyens d'agir pour le développement socio-économique et la protection de l'environnement |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Résultats | **D.1-1**: Examen plus approfondi et meilleure adhésion au projet de contribution de l'UIT-D au projet de plan stratégique de l'UIT, à la Déclaration de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et au Plan d'action de la CMDT.*Tiré des résultats D.1-1 à D.1-6 et D.1-8 à D.1-10 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1 et C11**D.1-2**: Evaluation de la mise en œuvre du Plan d'action (CMDT) et du plan d'action du SMSI.*Repris du résultat D.1-7 du Plan stratégique pour la période 2016‑2019*Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1 et C11**D.1-3**: Renforcement de l'échange de connaissances, du dialogue et des partenariats entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés, les établissements universitaires et d'autres parties prenantes participant aux travaux du Secteur concernant les questions de télécommunication/TIC.*Tiré des résultats D.1-5, D.1-13 et D.1-14 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1 et C11 | **D.2-1**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à fournir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC robustes, y compris pour le large bande et la radiodiffusion, la réduction de l'écart existant en matière de normalisation, la conformité, l'interopérabilité et la gestion du spectre.*Tirés des résultats D.2-3 à D.2-6 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1, C2, C3, C9 et C11**D.2-2**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à lutter efficacement contre les cybermenaces ainsi qu'à élaborer des stratégies et développer des compétences au niveau national en matière de cybersécurité, y compris par le biais du renforcement des capacités.*Tiré des résultats D.3-1 à D.3-3 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*Contribue à la réalisation des objectifs 4, 9, 11, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C5**D.2-3**: Renforcement de la capacité des Etats Membres à utiliser les télécommunications/TIC pour l'atténuation des risques de catastrophe et les télécommunications d'urgence.*Tiré des résultats D.5-4 à D.5-7 du Plan stratégique pour la période 2016-2019* Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 9, 11 et 13 des ODDContribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C2 et C7 | **D.3-1**: Renforcement de la capacité des Etats Membres qui en ont besoin à élaborer des cadres politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement des télécommunications/TIC. *Tiré des résultats D.2-1 et D.2-2 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*Contribue à la réalisation des objectifs 2, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C6**D.3-2**: Renforcement de la capacité des Etats Membres qui en ont besoin à produire des statistiques sur les TIC très fiables et comparables à l'échelle internationale, à partir de normes et de méthodologies convenues.*Tiré des résultats D.4-4 et D.4-5 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*Contribue à la réalisation des objectifs 1 à 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1 à C11 **D.3-3**: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT à exploiter l'intégralité du potentiel des télécommunications/TIC. *Tiré des résultats D.4-1 à D.4-3 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*Contribue à la réalisation des objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 12, 13, 14, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C4**D.3-4**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement.*Tiré des résultats D.2-7 et D.2-8 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*Contribue à la réalisation des objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 9, 12, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7 et C11 | **D-4-1**: Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition.*Tiré des résultats D.4-9 et D.4-10 du Plan stratégique pour la période 2016-2019*Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 7, 8, 9, 11, 13 et 17 des ODD Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C2, C6 et C7**D.4-2**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT à exploiter les applications TIC, y compris les applications mobiles.*Tiré des résultats D.3-4 à D.3-6 du Plan stratégique pour la période 2016-2019* Contribue à la réalisation des objectifs 2, 3, 4, 6, 7 et 11 des ODDContribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C7**D.4-3**: Renforcement de la capacité des Etats Membres de l'UIT qui en ont besoin à élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques favorisant l'inclusion numérique, en particulier des personnes ayant des besoins particuliers.*Tiré des résultats D.4-6 à D.4-8 du Plan stratégique pour la période 2016-2019* Contribue à la réalisation des objectifs 4, 5, 8, 10, 11 et 17 des ODD Contribue à la coordination de la mise en œuvre des GO-SMSI C2, C3, C4, C6, C7 et C8**D.4-4**: Renforcement de la capacité des Etats Membres de l'UIT qui en ont besoin à développerdes stratégies et des solutions TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets au moyen des TIC.*Tiré des résultats D.5-1 à D.5-3 du Plan stratégique pour la période 2016-2019* Contribue à la réalisation des objectifs 3, 5, 11 et 13 des ODD Contribue à la coordination de la mise en œuvre de la GO-SMSI C7**D.4-5**: Kits pratiques, outils d'évaluation et lignes directrices concernant l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques dans le domaine de l'égalité hommes/femmes.*nouveau*Contribue à la réalisation des Objectifs 4 et 5 des ODD.Contribue à faciliter la mise en œuvre des GO-SMSI C1, C3, C4, C5, C6, C7, C9 et C10. |